

PORTEFEUILLE DE PRODUCTION (DOCUMENTAIRES, VIDÉOS CORPORATIVES, PUBLICITÉS, FILMS ÉDUCATIFS, VIDÉOCLIPS, COURTS MÉTRAGES) PROLONGATION DE LA DURÉE DU CONTRAT POUR LA GARANTIE E – NÉGATIF

Le présent avenant modifie le contrat. Lisez-le attentivement.

Les termes indiqués en gras ont un sens particulier et sont définis ci-dessous ou dans le formulaire auquel le présent avenant est joint.

Les titres des chapitres ou des articles indiqués ci-dessous ne devraient pas être pris en compte pour interpréter l'intention du présent formulaire; ils n'ont été ajoutés que pour faciliter la lecture.

Le présent avenant s'applique à la Garantie E. Négatif de la garantie du portefeuille de production (documentaires, vidéos corporatives, publicités, films éducatifs, vidéoclips, courts métrages) du contrat et est assujéti aux conditions, limitations et exclusions applicables au formulaire du portefeuille de production (documentaires, vidéos corporatives, publicités, films éducatifs, vidéoclips, courts métrages) auquel le présent avenant est joint.

Le texte qui suit s'ajoute à la Garantie E. Négatif :

DURÉE DE LA GARANTIE

Dans l'éventualité où le contrat n'est pas renouvelé auprès de nous, la garantie demeurera en vigueur pour chaque **production assurée** pendant la période allant de la date à laquelle production a été déclarée jusqu'à la plus rapprochée des dates suivantes :

1. la date de livraison exigée par le contrat;
2. la date qui tombe douze (12) mois après le début de la photographie principale;
3. la date à laquelle un double de protection ou un double de bande a été réalisé et retiré physiquement des lieux où la bande ou le négatif original est situé;
4. la date à laquelle votre intérêt dans le bien prend fin;
5. la date de prise d'effet de l'annulation ou de la résiliation de la garantie aux termes du présent contrat pour la **production assurée**.

La date d'expiration du présent contrat sera reportée, au besoin, jusqu'à la plus rapprochée des dates susmentionnées. Nous pouvons demander une prime supplémentaire pour cette prolongation.

Toutes les autres conditions du présent contrat demeurent inchangées.